

DECISION MUNICIPALE n° D20240705-079

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Finances	
	Matière	7.1.5	Finances locales – décisions budgétaires – tarifs
Objet	Tarifs de location de la salle polyvalente de La Tourette pour la formation « MBSR »		
Date	Du 17 avril au 14 juin 2024		
Demandeur	M. BALESTRAT, Directeur du Centre Hospitalier d'Ussel		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Considérant la convention d'utilisation de la salle polyvalente de La Tourette à l'occasion de la formation « MBSR » qui s'est déroulée du 17 avril au 14 juin 2024 ;
- Considérant le devis du 7 mars 2024, approuvé le 7 mars 2024 par M. BALESTRAT, Directeur du Centre Hospitalier d'Ussel pour la location de la salle polyvalente de La Tourette ;

Décide,

Article 1 : D'appliquer les tarifs suivants pour la formation « MBSR », conformément au devis approuvé le 7 mars 2024 :

Périodes		Horaires	Coût
Avril	Mercredi 17	9 h 30 – 11 h 30	50,00 €
	Mercredi 24	9 h 30 – 11 h 30	50,00 €
	Mardi 30	9 h 30 – 11 h 30	50,00 €
Mai	Mercredi 15	9 h 30 – 11 h 30	50,00 €
	Mercredi 22	9 h 30 – 11 h 30	50,00 €
	Mercredi 29	9 h 30 – 11 h 30	50,00 €
	Vendredi 31	9 h 30 – 17 h 30	150,00 €
Juin	Mercredi 5	9 h 30 – 11 h 30	50,00 €
	Vendredi 7	9 h 30 – 17 h 30	Gratuit
	Mercredi 12	9 h 30 – 11 h 30	50,00 €
	Vendredi 14	9 h 30 – 11 h 30	Gratuit
TOTAL			550,00 €

Article 2 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 5 juillet 2024.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE